

Chambre des Représentants.

(7 NOVEMBRE 1854.)

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1854—1855.

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

En présence de la guerre qui afflige une partie de l'Europe, la Belgique sent plus vivement que jamais le prix d'une neutralité que fortifient la confiance et les sympathies de toutes les Puissances. Toutes les Puissances, en effet, continuent à nous donner des marques de leur estime et de leur bon vouloir.

Dans cette position, en quelque sorte privilégiée, la Belgique se livre avec sécurité aux travaux de la paix.

L'instruction publique, à tous les degrés, est l'objet d'une constante sollicitude; mon Gouvernement est pénétré de l'importance de ce grand intérêt social; les lois qui le règlent reçoivent une exécution conforme à leur esprit.

Votre attention, Messieurs, sera appelée sur l'organisation du jury d'examen de l'enseignement supérieur.

Nos artistes soutiennent dignement la vieille renommée de l'école belge; l'exposition de 1854 en a offert une preuve éclatante.

Les lettres et les sciences justifient, par des progrès incontestés, les encouragements que l'État leur assure.

Dans l'ordre matériel, l'industrie et l'agriculture attestent, par leurs heureux développements, qu'elles sont aussi l'une des forces et l'une des gloires du pays.

En bénissant la Providence de nous avoir accordé le bienfait d'une récolte favorable, je constate avec douleur l'influence que les événements exercent sur

le prix de toutes les denrées alimentaires. Mon Gouvernement vous proposera les mesures qu'il juge propres à améliorer cette situation, et j'espère que les ressources du travail et la sollicitude des classes aisées parviendront à soulager les souffrances de nos excellentes populations ouvrières.

Notre commerce extérieur suit, en général, une marche ascendante.

Un traité conclu avec le Mexique mettra désormais notre pavillon à l'abri des surtaxes inscrites dans l'acte de navigation de ce pays ; il imprimera un nouvel élan à nos relations avec l'un des principaux débouchés transatlantiques.

Vous-aurez aussi à examiner, Messieurs, une convention destinée à garantir la propriété artistique et littéraire entre la Belgique et la Grande-Bretagne, et à améliorer, par l'abaissement des tarifs, la position de notre commerce de librairie sur le plus important de ses marchés.

L'organisation judiciaire et l'institution du notariat ont donné lieu à des travaux dont les résultats vous seront soumis.

La deuxième partie du nouveau Code pénal pourra également faire l'objet de vos délibérations.

L'achèvement des chemins de fer dont l'exécution est confiée à des compagnies aura bientôt complété un ensemble de voies de communication dont peu de contrées offrent l'exemple.

Les sociétés concessionnaires ont rencontré, dans les circonstances, des obstacles imprévus ; elles n'en ont point été découragées.

L'augmentation progressive des produits de l'exploitation de nos voies ferrées démontre la prospérité actuelle et présage la prospérité à venir de cette grande entreprise nationale.

Cette augmentation et celle de plusieurs autres branches du revenu public ont dépassé les prévisions et dispenseront de recourir à un nouvel impôt.

L'emprunt que vous aviez autorisé a été conclu. Il a permis à mon Gouvernement d'exécuter, sans perte pour le Trésor, la loi du 28 décembre 1850, sur la démonétisation des pièces d'or.

Il vous sera rendu un compte spécial de ces deux opérations.

L'armée, pénétrée de ses devoirs, s'y dévoue complètement. De même que la garde civique, elle est digne de votre sollicitude et de la confiance du pays. L'une et l'autre sont unies par une même pensée d'ordre et d'attachement à l'indépendance nationale.

Cette indépendance, Messieurs, s'est affermie, et nous pouvons envisager l'avenir sans inquiétude. Toutefois, la tâche du pouvoir a d'inévitables difficultés ; il en existe de particulières dans la situation présente. Vous en tiendrez compte, Messieurs ; votre patriotisme l'assure, et c'est avec confiance que je réclame pour mon Gouvernement votre concours bienveillant et efficace.
